

Assemblée publique

District électoral des Forges

Conformément à l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

- 1** Lors de la séance que son Conseil a tenue le 17 décembre 2024, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté le projet de règlement n° 125 / 2024 modifiant le Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) afin de créer des nouvelles zones et d'en agrandir une autre, à même une partie des zones RES-3536, RES-3537 et RES-3543 et y autoriser divers usages résidentiels.
- 2** Ce projet de règlement affecte la zone visée de la manière ci-dessous décrite.

DISPOSITIONS # 1 à 4

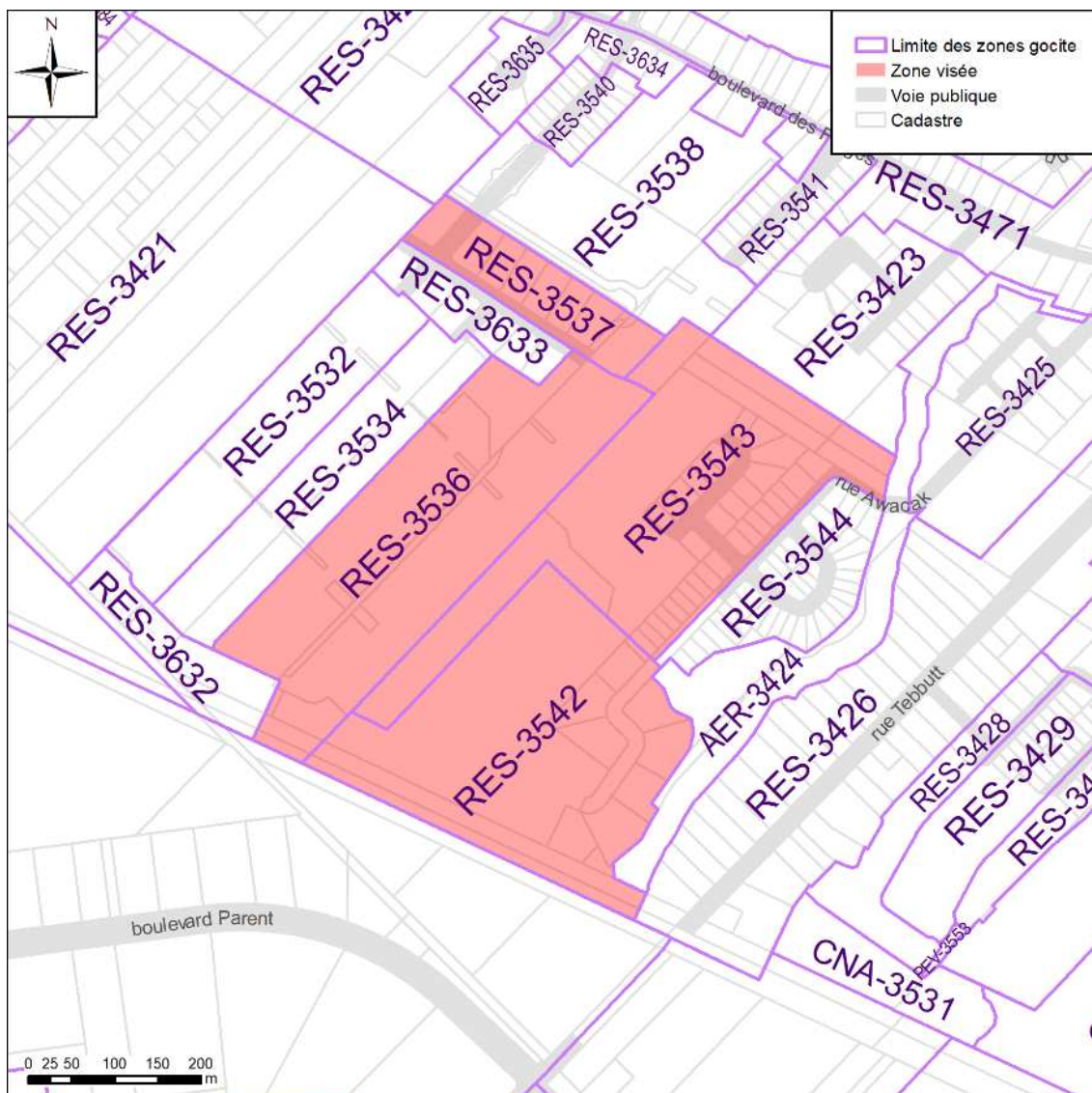
Objet :

- Abroger la Disposition spéciale 6.38 laquelle exige l'enfouissement du réseau de distribution électrique.
- Créer les zones RES-3641, RES-3642 et RES-3643 et agrandir la zone RES-3542.
- Établir les usages autorisés et les normes pour les zones créées ainsi qu'une disposition spéciale pour la zone RES-3641.

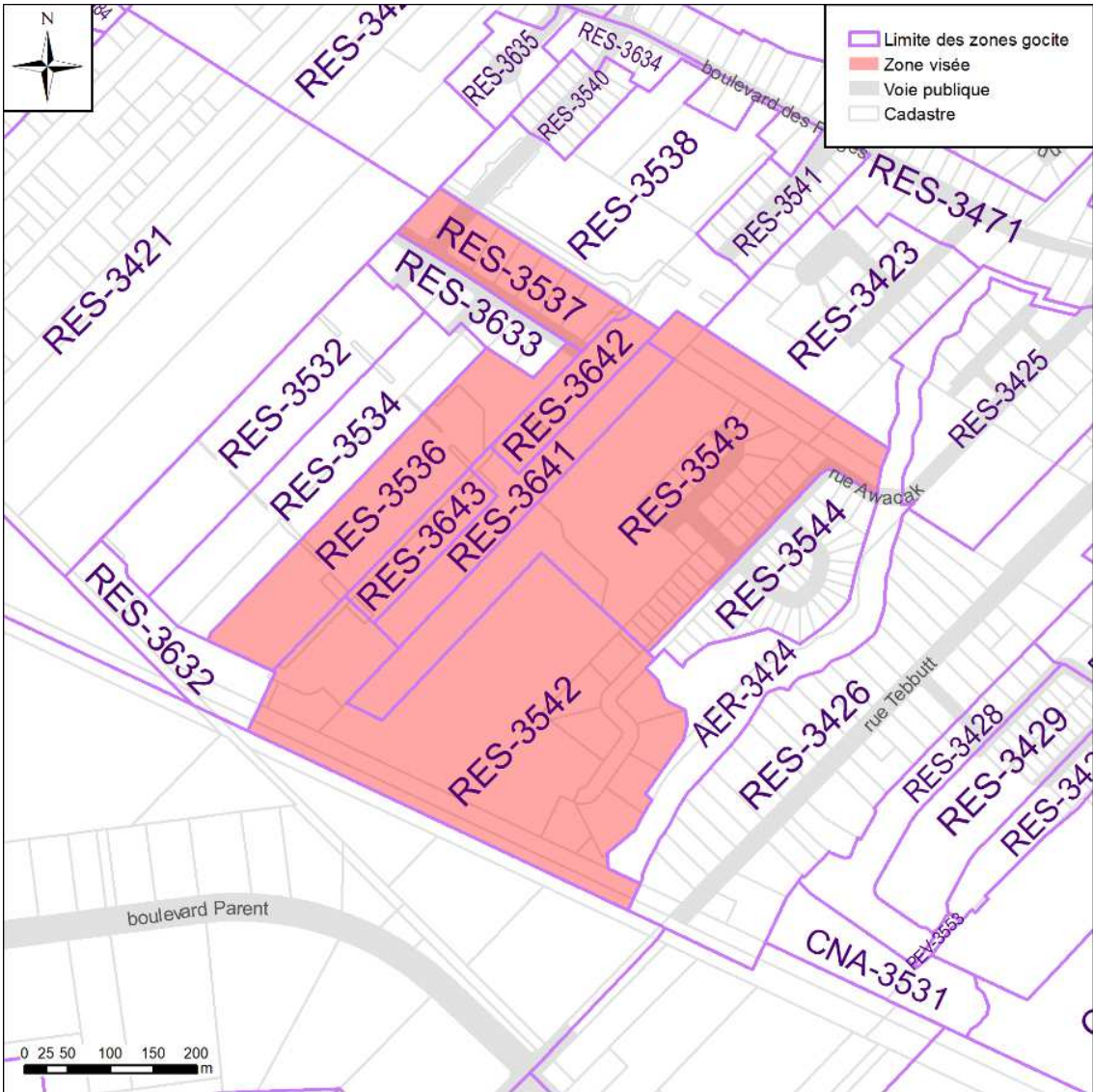
Zones visées :

Zones RES-3536, RES-3537, RES-3542 et RES-3543

Avant la modification règlementaire



Après la modification réglementaire



3 Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra **le mardi 21 janvier 2025 à 18 h**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.

4 Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

5 On peut obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées au Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) de la Ville de Trois-Rivières, en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :

Direction de l'aménagement et du développement durable
Ville de Trois-Rivières
4655, rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 374-2002
Courriel : urbanisme@v3r.net

6 On peut consulter n° 125 / 2024 au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 ou sur le site internet de la Ville au www.v3r.net :

Trois-Rivières, ce 20 décembre 2024.

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C. P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 374-2002